



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Nice, le 9 août 2022

Objet : Préavis de grève, le mercredi 7 septembre 2022, pour l'ensemble des personnels titulaires, contractuels et vacataires de la direction de l'Enfance et de l'Animation, intervenant dans les écoles et les centres de loisirs, ainsi que le personnel administratif.

Monsieur le Maire,

À l'appel de notre organisation syndicale, les agents de l'Animation péri et extrascolaire se sont fortement mobilisés, le 15 décembre 2021, pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail, les sous-effectifs récurrents, leurs faibles rémunérations et la précarité de leurs métiers.

Ce jour-là, la totalité des centres de loisirs étaient fermées, et 95% des personnels grévistes, exprimaient, pour la première fois à la ville de Nice, leur détermination et leur colère dans la rue et devant la mairie.

Nous avons été reçus en délégation par des membres de votre cabinet, la direction des Ressources humaines, Monsieur le DGA à l'Éducation et à la Jeunesse et Monsieur le Directeur de l'Animation. L'ensemble de nos interlocuteurs se sont dit conscients des difficultés rencontrées par les agents, et ont convenu de la nécessité de procéder rapidement au recrutement d'adjoints d'animation permanents.

Pourtant, à ce jour, cet engagement n'a pas été honoré et aucune procédure de recrutement n'a été engagée.

Alors que les conditions de travail se dégradent et que les sous-effectifs deviennent la norme, ce mépris des personnels et des jeunes qu'ils encadrent est intolérable !

Par ailleurs, cette année, les personnels ont demandé à pouvoir bénéficier d'une journée pédagogique, le mercredi 7 septembre, afin de faire un bilan de la période estivale, mais aussi de préparer et d'élaborer collectivement les objectifs pédagogiques et les différents projets d'animation de la rentrée.

L'attribution de cette journée, pourtant essentielle à la dynamique et à la cohésion d'équipe, leur a été refusée.

Alors qu'ils répondent toute l'année, sans relâche, aux besoins des familles, et que dans leur DGA, les directions de l'Éducation et de la Petite Enfance organisent, chaque année, ces temps de préparation et de partage d'expériences, cette décision est incompréhensible !

Face à cette incurie, l'indignation des agents fait place à la colère.

Ces décisions absconses témoignent du manque de reconnaissance dont ils font l'objet depuis des années.

C'est pourquoi notre syndicat appelle à la grève et à la manifestation, et demande l'ouverture sans délai de véritables négociations.

Il portera, lors de cette journée, ses revendications, notamment :

- La création immédiate de postes d'animateurs permanents, la réduction du recours aux contrats précaires et le renforcement de la brigade de remplacement pour les personnels absents, permettant d'assurer un service de qualité et la sécurité des enfants et des agents ;
- L'attribution d'une journée pédagogique afin de préparer et d'élaborer collectivement les objectifs pédagogiques et les différents projets d'animation de la rentrée.
- La revalorisation des salaires ;
- Une formation améliorée des personnels ;
- Le renforcement des équipes de direction par la création de postes de directeurs adjoints ;
- La reconnaissance de la filière animation par la refonte des grilles indiciaires et la création de la catégorie A permettant de se projeter dans une réelle carrière professionnelle.

Dans ce cadre, le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur dépose donc un préavis de grève local pour la journée du 7 septembre 2022. Il couvre l'ensemble des personnels mentionnés en objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT



**Le Secrétaire Général
Hugues JEFFREDO**